



Économie Argent

P « Je suis avocate fiscaliste et voici 8 erreurs qui peuvent déclencher un contrôle fiscal en partant de France »

Mal anticiper son départ peut coûter cher : l'avocate fiscaliste M^e Charlotte Lombard alerte sur plusieurs erreurs fréquentes pouvant suffire à attirer l'attention du fisc.

Par David Doucet

Publié le 08/11/2025 à 09h30



S'expatrier n'exonère pas de l'impôt français : contrôles renforcés, exit tax, pièges déclaratifs... Voici les erreurs à éviter. © IA

Temps de lecture :
7 min



Écouter cet article ⓘ



Powered by **ETX Majelan**

00:00 / 00:00

Sexpatrier implique des conséquences fiscales souvent méconnues. En quelques années, l'administration a renforcé ses contrôles, désormais largement appuyés sur l'intelligence artificielle et le croisement massif de données : déclarations, comptes bancaires, fichiers immobiliers ou encore informations transmises par des États partenaires. Les incohérences sont détectées plus rapidement et les contribuables insuffisamment préparés

s'exposent à des rectifications assorties de pénalités.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

LA NEWSLETTER ÉCONOMIE

Tous les jeudis à 17h

Recevez le meilleur de l'actualité économique.

Votre adresse email

S'inscrire

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

Quitter la France ne suffit pas, en soi, à perdre sa résidence fiscale. L'appréciation repose sur un ensemble de critères précis, relatifs notamment au foyer, au centre des intérêts économiques ou à la durée de séjour. Une installation à l'étranger mal préparée peut ainsi conduire à un maintien de l'imposition en France. Par ailleurs, la législation prévoit plusieurs dispositifs spécifiques, comme l'exit tax, l'obligation

de déclarations multiples l'année du départ, ou encore le contrôle des transferts d'actifs.

Avocate fiscaliste depuis huit ans et fondatrice du cabinet Fiscaterra, M^e Charlotte Lombard analyse les erreurs les plus fréquemment relevées par l'administration et les situations qui attirent son attention lors d'un départ à l'étranger.

Négliger ses obligations déclaratives

Contrairement à une idée répandue, séjourner plus de six mois à l'étranger ne suffit pas à faire perdre sa résidence fiscale en France. La fiscalité ne se détermine ni automatiquement ni uniquement sur la durée de présence à l'étranger. Le contribuable domicilié en France qui transfère son domicile hors du territoire reste imposable sur les revenus perçus entre le 1^{er} janvier et la date effective de son départ. L'année du départ (N), il doit déclarer cette date au service des impôts dont il dépend, accompagnée de sa nouvelle adresse.

L'année suivant celle du départ (N + 1), il peut être tenu de déposer deux déclarations : une déclaration d'ensemble (n° 2042 et annexes) pour les revenus perçus jusqu'au transfert du domicile fiscal, et une déclaration spécifique de non-résident (n° 2042-NR) pour les revenus de source française éventuellement perçus après le départ, par exemple des loyers tirés d'un bien immobilier situé en France.

Le non-respect de ces obligations déclaratives dans les délais légaux expose le contribuable à un contrôle ou à une taxation d'office.

À lire aussi : **P** L'exit tax, ou le génie français en matière fiscale

Méconnaître le dispositif de l'exit tax

Nous en venons au sujet épineux et ô combien d'actualité, l'exit tax. Les contribuables fiscalement domiciliés en France pendant au moins 6 des 10 années précédant le transfert de leur domicile à l'étranger sont imposables sur les plus-values latentes constatées sur les droits sociaux (actions, titres...). Cela signifie qu'un impôt pèse sur des gains théoriques.

Prenons le cas d'un contribuable installé en France depuis six ans, qui détient des actions achetées 100 000 € et qui valent maintenant 500 000 €. S'il décide de

partir vivre à l'étranger, le fisc considère qu'il part avec un trésor : la plus-value latente de 400 000 € peut être imposée en France, même s'il n'a rien vendu.

Là encore, toute omission ou inexactitude peut être repérée dans le cadre d'une vérification par l'administration. Une déclaration doit être impérativement souscrite le cas échéant, assortie des délais impératifs et parfois difficiles à tenir. Actuellement, la loi permet au contribuable de bénéficier d'un sursis de paiement en cas de transfert dans un État membre de l'UE, ou bien de le demander lorsque le transfert a lieu hors UE.

L'administration fiscale est particulièrement vigilante lorsque le contribuable est concerné par le dispositif : les contrôles sont nombreux, a fortiori depuis le développement de l'intelligence artificielle et du data mining. Le fisc dispose de nombreuses prérogatives, notamment celle de pouvoir réévaluer la valeur des titres, à partir des informations dont elle dispose : documents comptables, cours du marché...

Si le durcissement du régime de l'exit tax envisagé par le projet de loi de finances pour 2026 se confirmait, cela pourrait engendrer une augmentation des contrôles.

Quitter Bercy, pas Paris

Organiser un faux départ peut s'avérer particulièrement risqué. Il ne suffit pas de déclarer une nouvelle adresse à l'étranger et d'y séjourner régulièrement, même plus de six mois, pour changer de résidence fiscale. L'administration peut vérifier la réalité du départ en examinant différents éléments : comptes bancaires ouverts ou clos en France via le fichier FICOBA, existence de comptes étrangers, déclarations sociales, liste des biens immobiliers, etc. Les résidences de façade sont fréquemment détectées, et le fisc peut alors maintenir le statut de résident fiscal.

Les conséquences peuvent être lourdes : majorations pouvant atteindre 80 % des impôts dus, intérêts de retard, voire sanctions pénales. À noter que la loi de finances pour 2025 permet désormais à l'administration de procéder à un contrôle dans un délai spécial de dix ans.

Ignorer les conventions fiscales internationales

Les conventions fiscales internationales peuvent avoir une incidence majeure

lorsqu'il s'agit de préparer un départ de France. En effet, lorsqu'il existe un conflit de résidence, c'est-à-dire lorsque le contribuable est considéré comme ayant sa résidence fiscale dans deux États au regard du droit interne de chacun des deux États, il est nécessaire d'analyser les critères de résidence prévus par la convention fiscale conclue entre la France et le pays d'expatriation, afin d'éviter une double imposition sur le même revenu. Les conventions fiscales appliquées l'emportent sur la loi interne : il est primordial d'anticiper ce sujet.

Choisir une nouvelle résidence suspecte

Certaines destinations d'expatriation attirent particulièrement l'attention du fisc. Elles se répartissent en deux catégories : d'une part, les États ou territoires non coopératifs (ETNC), qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative permettant l'échange de renseignements ; d'autre part, les États à fiscalité privilégiée, qui disposent certes de mécanismes d'échange d'informations mais proposent une imposition nettement plus avantageuse. La liste des ETNC est fixée et actualisée chaque année par arrêté ministériel. S'établir, par exemple, à Antigua-et-Barbuda n'est donc pas neutre.

Un départ vers l'un de ces États expose le contribuable à un contrôle fiscal renforcé. Il est donc essentiel de vérifier la situation du pays d'expatriation afin d'anticiper les risques.

À lire aussi : **P** « Je suis avocate fiscaliste, et voici 10 montages ou pratiques que le fisc repère immédiatement »

Ne pas véritablement se dessaisir de ses actifs

Le législateur a également instauré des règles anti-abus visant les transferts d'actifs détenus par des sociétés. Ainsi, une entreprise française qui transfère des actifs hors du territoire national, directement ou via une personne ou une structure agissant dans son intérêt ou pour son compte, s'expose à un risque de contrôle fiscal. En cas de manquement aux obligations déclaratives, la loi prévoit une imposition forfaitaire basée sur la valeur réelle des actifs transférés, à laquelle peuvent s'ajouter des intérêts de retard et des pénalités.

Transférer des bénéfiques visés par une présomption administrative

Le fisc peut redresser le résultat d'une entreprise française lorsqu'il estime que, via ses liens avec des sociétés étrangères qu'elle contrôle ou dont elle dépend, une partie de ses bénéfices a été transférée hors de France. Pour cela, il s'appuie sur un mécanisme de présomption simple : ce sera ensuite à l'entreprise de prouver que ce transfert n'a pas eu lieu.

À découvrir :

 **Le Kangourou du jour**

Répondre

Prenons le cas d'une entreprise française qui vendrait des biens à une entreprise étrangère qui lui est liée, à un prix inférieur à celui pratiqué entre entreprises indépendantes. Si l'administration fiscale constate que les prix facturés par l'entreprise française à l'entreprise étrangère sont inférieurs à ceux pratiqués dans des conditions de pleine concurrence, elle peut considérer qu'il existe un avantage consenti à l'entreprise étrangère. Cet avantage, correspondant à un transfert indirect de bénéfices, peut alors être réintégré dans les résultats imposables de l'entreprise française.

Localisation excessive de bénéfices dans des paradis fiscaux

Une entreprise française peut choisir de faire apparaître une partie de ses bénéfices à l'étranger, dans des pays où les impôts sont très faibles. Dans ce cas, la loi permet au fisc français d'imposer malgré tout ces profits. Cela concerne deux situations : soit l'entreprise exploite directement une activité hors de France, soit elle possède plus de la moitié du capital d'une société étrangère. Si cette structure est installée dans un pays à fiscalité privilégiée, les bénéfices réalisés à l'étranger peuvent être taxés en France.

Les mots-clés associés à cet article

Les experts

À NE PAS MANQUER

9 indices de votre train de vie qui peuvent intriguer le fisc

Ces 14 indices qui déclenchent un contrôle fiscal

Contenus sponsorisés

La mer s'invite sous le sapin avec des cadeaux en verre de mer

Contenu sponsorisé *Noël 2025*

Lucie Castets, ex-candidate à Matignon de la gauche, retrouve un poste... dans un ministère clé !

Contenu sponsorisé *Capital*

Black Friday : Jusqu'à 300€ d'économies sur ces technologies Dyson

Contenu sponsorisé *Dyson*

Une étude révèle que: Le Levothyrox seule ne suffit pas

Contenu sponsorisé *Mission-Thyroïde*

Levothyrox inefficace ? Ce qui aide vraiment

Contenu sponsorisé *Mission-Thyroïde*

[En savoir plus](#)

Ce jeu te captivera toute la nuit. Aucun téléchargement requis

Contenu sponsorisé *Forge Of Empires*

L'astuce avec l'oreiller que presque personne n'utilise contre l'apnée ...

Derila Ergo Sponsored

Nouveau MINI Aceman

Contenu sponsorisé *MINI*

[En savoir plus](#)

Ces chaussettes animaux sont le cadeau parfait pour Noël

Contenu sponsorisé *Noël 2025*

Poupées sexuelles : « Shein a menti éhontément »

Sophia Aram : l'apartheid bienveillant

Black Friday : Jusqu'à 600€ d'économies sur ces aspirateurs Dyson

Contenu sponsorisé *Dyson*

Trous de mémoire? Évitez ces 5 aliments et protégez votre cerveau

Contenu sponsorisé *Science Actualité*

Cet automne, j'ouvre mon livret DISTINGO à 3,5%

Contenu sponsorisé *DISTINGO Bank*

Inscription

Liquidation totale : -80% sur les sacs en cuir fait-main

Contenu sponsorisé *La Revue de L'Artisan*

En savoir plus

Les indiscrets – Voici le seul aliment que Nicolas Sarkozy accepte de manger derrière les barreaux

« Pauvre Nicolas Sarkozy » : Rokhaya Diallo se paie l'ancien président

Écrire un commentaire (2 000 caractères maximum)

0 / 2000

M'alerter lors de la publication de ma réaction

[Voir les conditions d'utilisation](#)

[Lire la charte de modération](#)

Publier mon commentaire

MINI Coutryman

Contenu sponsorisé *MINI*

[Configurer maintenant](#)

Russie: Moscou va-t-il laisser couler le Kouznetsov, son unique porte-avions?

Contenu sponsorisé *GEO*

Les repas pour chien dont tout le monde parle en 2025

Contenu sponsorisé *Dogfy Diet*

Les araignées envahissent les maisons cet automne : les spécialistes mettent en garde

Contenu sponsorisé *GEO*

Prostate : Un expert supplie les Français de faire ce geste chaque matin [Essayez maintenant]

Contenu sponsorisé *Science Actualité*

Cet automne, ouvrez un livret boosté à 3,5% chez DISTINGO Bank

Contenu sponsorisé *DISTINGO Bank*

Le cinéaste Luc Besson et l'avocate Sarah Saldmann officialisent leur romance

Le collier en hébreu de Caroline Margeridon met France Télévisions dans l'embarras

«De la démagogie» : les propos contre Bernard Arnault sévèrement jugés par Geoffroy Roux de Bézieux

Contenu sponsorisé *Capital*

Cache-tétons ornés deviennent une alternative au soutien-gorge classique

Contenu sponsorisé *FindingFrenzy*

Mycose des ongles ? Essayez ceci

Contenu sponsorisé *Santé Mag*

[En savoir plus](#)

Découvrez ce soutien-gorge qui connaît un succès mondial !

Contenu sponsorisé *Revue Beauté*

Quand les caricaturistes du monde entier croquaient de Gaulle

« Ça m'a fait de la peine » : Michel Sardou réagit à l'incarcération de Nicolas Sarkozy

Voici le top 10 des plus belles femmes du monde!

Contenu sponsorisé *Starsopedia*

[Lire la suite](#)

Combien coûte une excellente mutuelle séniors en 2025 ?

Contenu sponsorisé *Mamutuelleparinternet.com*

Disparition de Virginie Efira : révélations

Contenu sponsorisé *TDN*

Les 5 Chiens Favoris

Contenu sponsorisé *presslock.site*

[En savoir plus](#)

Quand Michel Sardou voulait épouser Mireille Darc

« Il s'est tué à ma place » : Yann Arthus-Bertrand se confie sur la mort de Daniel Balavoine

9 façons d'éviter les erreurs de placement après 60 ans

Contenu sponsorisé *Fisher Investment France*

Fabriqués à la main depuis 1975 — Les derniers sacs d'Isabelle à -80% de réduction

Contenu sponsorisé *La Revue de L'Artisan*

Voilà les 21 cadeaux les plus cool pour 2025

Contenu sponsorisé *WowCoolCadeaux*

[Acheter](#)

Gérard Lanvin est marié à l'une des femmes les plus riches du monde

Contenu sponsorisé *Voici*

« C'est gravissime » : l'ex-compagne d'Hoshi réagit aux accusations de la chanteuse

« Six Seven », la nouvelle expression totalement absurde de la génération Alpha

Le détecteur de radars qui inquiète les autorités, on vous explique !

Contenu sponsorisé *Actualité Auto*

Combien de temps pour rentabiliser des panneaux solaires ? Est-ce que ça vaut vraiment le coup

Contenu sponsorisé *France Éco Infos*

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

LES UNIVERS

Le Point Montres

Le Point Vin

Le Point Auto

Le Point Pop

Le Point Afrique

Eurêka

LIRE LE POINT

Abonnement
L'édition de la semaine
La boutique
L'application mobile
Les newsletters

À PROPOS

Expérience Le Point
Tutoriel Vidéo
Publicité
Le Point Stories
Nous sommes OJD
Les forums du Point

LIENS UTILES

Nous contacter
Nos journalistes
Archives
FAQ
Plan du site

SUIVEZ-NOUS



[Palmarès des Hôpitaux – Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) -

[Charte de modération](#) - [Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)